

**COMPTE RENDU DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JUIN 2012**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le mardi douze juin deux mil douze sous la présidence de Monsieur Gilles SALAÛN, Maire.

Présents : Gilles SALAÛN, Jean-Pierre AUBERT, Eugène THOMAS, Sylvie HAMON, Pierre LE GRAND, René LATOUCHE, Marguerite ANSQUER, Claire GENDRON, Denis BRELIVET

Absents excusés : Claire GENDRON et Jean-Michel LE QUÉAU

Secrétaire de séance : Sylvie HAMON a été nommée secrétaire.

Participe : Claire BOYER, secrétaire de mairie.

La convocation a été adressée individuellement le 1^{er} juin 2012 à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion prévue le 12 juin à 20h00'.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20 h 05

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 5 AVRIL 2012.

Les élus n'ont pas de remarque.

**DELIBERATION 2012-12/06-019
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2012**

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes sur proposition de la commission élargie réunie le 7 juin 2012. Les subventions seront imputées à l'article 6574 du budget communal.

Associations	Ville	Somme demandée en 2012	Subvention attribuée en 2011	Somme proposée 2012
AMAP (en attente)	Saint-Coulitz		150 €	150 €
Club des Aînés	Saint-Coulitz		200 €	200 €
Comité Sant Kouled Animation (en attente)	Saint-Coulitz		300 €	300 €
Comité Sant Kouled Animation – accueil Issertaux - 20 ans – ville jumelée	Saint-Coulitz			400 €
Société de chasse (en attente)	Saint-Coulitz		200 €	200 €
ADMR les Rives de l'Aulne (18 € x 13)	Châteaulin			162 €
Aides	Quimper		35 €	35 €
Amicale des donateurs de sang bénévoles de Châteaulin et sa région	Châteaulin		80 €	80 €
Association de parents d'enfants inadaptés CHAMPIONNET (1 enfant)	Kerlaz		30 €	30 €
Association des paralysés de France	Quimper-Brest	45 €	35 €	35 €
Association France Alzheimer 29	Finistère			30 €
Chorale de l'Aulne	Châteaulin		20 €	20 €
Comité de Développement des agriculteurs pays de Châteaulin	Châteaulin	31 €	30 €	30 €
Entraide cancer en Finistere	Quimper		80 €	80 €

France Adot 29, don d'organes (CHU Morvan)	Brest		35 €	35 €
Kastellin Mamm-Goz Tad-Goz	Châteaulin		50 €	50 €
Société d'horticulture et art floral du bassin de Châteaulin	Châteaulin		40 €	40 €
Université du Temps Libre	Châteaulin		50 €	50 €
		TOTAL	1 335 €	1 999 €

DELIBERATION 2012-12/06-020
TARIFS COMMUNAUX 2012

Après lecture des tarifs par Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité et après avoir délibéré, décide de maintenir les tarifs communaux comme suit :

➤ **Photocopie**..... 0.15€

➤ **Location salle polyvalente :**

- Personne de Saint-Coulitz 50,00 €
- Personne extérieur 100,00 €
- Association de la commune..... gratuit
- Association extérieure 75,00 €
- Chèque de caution 155,00 €

➤ **Location de barnum**

- Un barnum 50,00 €
- Deux barnums..... 80,00 €
- Chèque de caution 30,00 €

➤ **Prêt de panneaux « Travaux » :**

- Petit : caution..... 100,00 €
- Grand : caution 150,00 €

➤ **Concession cimetière (20 ans) :**

- Personne de Saint-Coulitz gratuit
- Personne extérieure un emplacement..... 110,00 €
- deux emplacements 260,00 €

➤ **Mini concession :**

- Personne de Saint-Coulitz gratuit
- Personne extérieure 100,00 €

➤ **Columbarium**

- Personne de Saint-Coulitz gratuit
- Personne extérieure (10 ans) 150,00 €

➤ **Tarif de l'eau**

- Part communale..... 0.13 €/m3

➤ **Tarif assainissement**

- Part communale..... 1.20 €/m3

La gestion des transports scolaires n'étant plus du ressort de la commune, il n'y a pas lieu d'instaurer des tarifs pour l'année scolaire 2012-2013

.../...

DELIBERATION 2012-12/06-021
FRAIS DE SCOLARITÉ – VILLE DE QUIMPER

Un enfant dont la famille demeure à SAINT-COULITZ est scolarisé du fait de son handicap dans une école à QUIMPER.

La ville de QUIMPER sollicite une participation à hauteur de 50,00 € par élève pour les frais de scolarité de l'année scolaire 2011-2012.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer à la caisse des écoles de la ville de QUIMPER une subvention de 50 € par élève scolarisé et dont la famille qui en a la responsabilité demeure à SAINT-COULITZ pour l'année scolaire 2011-2012.

DELIBERATION 2012-12/06-022
**AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ A BON DE COMMANDE
POUR L'ENTRETIEN DES TALUS ET ACCOTEMENTS 2012**

Monsieur le Maire, après consultation des entreprises par procédure adaptée suite à l'annonce publiée sur le site de l'AMF 29 le 2 mai 2012, fait part au Conseil Municipal que deux entreprises ont présenté une offre. Après étude des propositions par la commission élargie réunie le 7 juin 2012, l'offre de l'entreprise DANIEL BOSSENEC, Travaux Agricoles de SAINT-COULITZ a été retenue pour effectuer les travaux d'entretien des talus et accotements pour l'année 2012.

Le prix unitaire HT au kilomètre

- Fauchage mécanique 42,50 €
- débroussaillage 195,00 €.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le marché à bon de commande avec l'entreprise DANIEL BOSSENEC, Travaux Agricoles de SAINT-COULITZ.

DELIBERATION 2012-12/06-023
**CHOIX D'UN PRESTATAIRE POUR L'ÉTUDE DES DÉCORS PEINTS ET DORÉS EN
VUE DE LA RESTAURATION INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE**

Le Maire informe l'assemblée le projet de poursuivre la restauration intérieur de l'église communale. C'est pourquoi avec l'aide du conseil général, il a demandé auprès d'entreprises spécialisés un devis pour l'étude des décors peints et dorés, en vue de leur restauration et du montage d'un dossier d'appel d'offre.

Deux candidats ont répondu :

- Atelier Co Réum..... 4 260,00 € HT soit 5 094,96 € TTC
- ARTHEMA RESTAURATION..... 3 820,00 € HT soit 4 568,72 € TTC

Après en avoir délibéré, par 7 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal :

- décide de choisir ARTHEMA RESTAURATION pour réaliser cette étude
- autorise le Maire à signer le devis de l'entreprise choisie et tous les documents s'y rapportant
- autorise le Maire à demander des subventions pour l'étude des décors peints et dorés, en vue de leur restauration et du montage d'un dossier d'appel d'offre auprès de tout organisme susceptible d'octroyer des subventions.

.../...

DELIBERATION 2012-12/06-024
SUBVENTION VOYAGES SCOLAIRES

Dans la délibération du conseil municipal du 27 juin 2008, l'assemblée a décidé d'allouer une subvention pour les enfants résidant de la commune et effectuant un voyage scolaire dans le cadre d'un projet pédagogique selon les critères suivants :

Voyage en France 25,00 €

Voyage à l'étranger 40,00 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reconduire cette subvention.

TIRAGE AU SORT D'UN JURÉ

Gilles SALAÛN a été tiré au sort

QUESTIONS DIVERSES

Néant

Gilles SALAÛN

Jean-Pierre AUBERT

Eugène THOMAS

Sylvie HAMON

Pierre LE GRAND

Jean René LATOUCHE

Marguerite ANSQUER

Denis BRELIVET